

Les conditions d'accès aux études ONE

Les études ONE étudient l'audience de la presse en France auprès d'un public âgé de 15 ans et plus. Afin de garantir la qualité des résultats, les titres de presse souhaitant entrer dans la mesure ONE doivent répondre à un certain nombre de critères.



Le titre de presse doit être à caractère d'intérêt général quant à la diffusion de la pensée (instruction, éducation, information, récréation du public), ce qui implique une pluralité et une indépendance d'information.

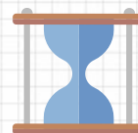


Le titre de presse doit avoir au plus 2/3 de sa surface consacrée à la publicité, aux annonces judiciaires et légales et annonces classées sans que ces dernières n'excèdent la moitié de la surface totale.



La diffusion du titre de presse doit être contrôlée :
- soit par OJD (Office de Justification de la Diffusion, la direction diffusion d'ACPM)
- soit par un organisme professionnel reconnu (cabinet d'audit, bureau de vérification de qualité...)

Le portefeuille publicitaire du titre de presse doit être pigé afin d'établir son chiffre d'affaires annuels de publicité commercial, l'expertise devant respecter les règles de piges communément admises.



Le titre de presse doit justifier de seuils de diffusion ou de mise en distribution dans l'année qui précède sa candidature. Ce seuil varie selon les titres :

- Titres payants : 60 000 exemplaires en moyenne par parution
- Titres gratuits quotidiens ou hebdomadaires d'information (PGI) : 150 000 exemplaires en moyenne par parution
- Titres gratuits autres : 200 000 exemplaires en moyennes par parution

Pour les titres de presse récents, une ancienneté de parution est également attendue après la parution du premier numéro :

- Parution quotidienne : 2 mois
- Parution 1 à 4 fois par semaine : 3 mois
- Parution bimensuelle / mensuelle : 6 mois
- Parution bimensuelle : 12 mois
- Parution trimestrielle : 18 mois

A propos de l'ACPM :

L'ACPM, l'alliance pour les chiffres de la Presse et des Médias, a été créée en décembre 2015 suite à la fusion d'Audipresse et l'OJD.

Contact :

Nicolas Cour, Directeur général Audience, Nicolas.cour@acpm.fr
Gilbert Saint Joanis, Directeur des Etudes, Gilbert.SaintJoanis@acpm.fr

Standard : 01 43 12 85 30

www.acpm.fr